



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 8 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec intérêt du rapport sur la trentième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹, tenue à Monrovia du 7 au 10 septembre 2016, et a remercié le Gouvernement libérien d'avoir accueilli la réunion.
2. Le SBI a aussi remercié les Gouvernements canadien et irlandais d'avoir soutenu financièrement les travaux du Groupe d'experts.
3. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par le Groupe d'experts dans l'appui aux pays les moins avancés (PMA) en vue de poursuivre l'exécution de son programme de travail glissant sur deux ans pour 2016-2017.
4. Le SBI s'est également félicité de la bonne organisation de l'Expo PNA, qui avait eu lieu du 11 au 15 juillet 2016 à Bonn (Allemagne), et du rôle utile qu'elle avait joué en donnant aux pays une occasion d'échanger des expériences et de favoriser les partenariats avec un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, dont certaines n'étaient pas parties à la Convention, de façon à faire progresser les plans nationaux d'adaptation (PNA).
5. Le SBI a en outre salué les efforts faits par les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que d'autres organisations et des centres et réseaux régionaux, pour organiser durant l'Expo PNA des séances consacrées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.
6. Le SBI a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation pour donner suite à leurs mandats conjoints énoncés dans la décision 1/CP.21 concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

¹ FCCC/SBI/2016/18.



7. Le SBI s'est félicité de la décision du Conseil du Fonds vert pour le climat² sur les moyens d'accélérer la fourniture de l'appui destiné aux pays en développement pour la formulation de plans nationaux d'adaptation, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17 et au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21, et a déclaré attendre de voir comment le Fonds vert pour le climat appuierait la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes des pays en développement parties, ainsi qu'il était demandé au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21.

8. Le SBI a pris note des avancées constatées dans la fourniture, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, d'un appui financier pour la formulation des PNA. Il a demandé au Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le secrétariat du FEM et les organisations partenaires concernées, de continuer d'étudier des moyens d'améliorer encore la fourniture d'un appui aux PMA pour qu'ils puissent accéder à un financement par le Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et de faire figurer des renseignements sur ce sujet dans le rapport qu'il présenterait pour examen par le SBI à sa quarante-sixième session (mai 2017).

9. Le SBI a pris note des lacunes et des besoins constatés dans l'avancement des travaux des PMA parties sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et des nouveaux besoins découlant de l'Accord de Paris, ainsi qu'il ressortait du rapport sur la trentième réunion du Groupe d'experts³, et a demandé au Groupe de déterminer comment ces lacunes et ces besoins pouvaient être pris en compte dans le cadre des ateliers de formation sur les PNA prévus au niveau régional⁴.

10. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer à accorder un appui techniques aux PMA parties pour leur permettre d'accéder dans le cadre du Fonds vert pour le climat à un financement destiné à l'élaboration des PNA et à la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes recensés dans les PNA, et de faciliter l'octroi d'un appui scientifique aux PMA parties en collaboration avec les organismes compétents de l'ONU et les partenaires d'exécution du Fonds vert pour le climat.

11. Le SBI a noté qu'au 10 novembre 2016, 13 propositions de projet pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, antérieurement validées sur le plan technique par le FEM et se montant à 87 millions de dollars des États-Unis, avaient été approuvées par le Conseil du FEM et étaient prêtes à être mises en œuvre. De plus, 35 autres projets validés sur le plan technique, pour lesquels 231,4 millions de dollars avaient été demandés au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), devaient encore être financés.

12. Le SBI a constaté avec satisfaction que le projet de suivi dans le cadre du Fonds pour les PMA⁵ lancé par le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation en faveur des PMA⁶ offrirait à tous les PMA ne bénéficiant pas d'un appui au titre du premier projet l'occasion d'accéder à un soutien individualisé aux fins de leur processus

² Décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert pour le climat, alinéa e). Disponible à l'adresse <http://www.greenclimate.fund/boardroom/on-record/documents>.

³ FCCC/SBI/2016/18, par. 20, 79 et 85.

⁴ Voir le programme de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017, disponible à l'adresse <http://unfccc.int/9516>.

⁵ Projet d'élargissement du soutien apporté aux pays les moins avancés (PMA) au moyen de processus pilotés par les pays pour promouvoir les plans nationaux d'adaptation (PNA). Pour plus de précisions, voir http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.LDCF_SCCF_21.03_Progress_Report_LDCF_SCCF.pdf.

⁶ <http://globalsupportprogramme.org/nap-gsp>.

d'élaboration et d'exécution des PNA en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur situation particulière.

13. Le SBI pris note avec satisfaction des nouvelles annonces de contribution au Fonds pour les PMA totalisant 24 millions d'euros pour 2016-2018, faites en octobre 2016 à l'occasion de la réunion du Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques.

14. Le SBI a instamment demandé que des contributions supplémentaires soient versées au Fonds pour les PMA et à d'autres fonds relevant du Mécanisme financier, selon que de besoin, sachant combien il importait de mener à bien les PANA et de faire aboutir le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

15. Le SBI a pris note avec satisfaction des relations et de la collaboration active que le Groupe d'experts continuait d'entretenir avec le Comité de l'adaptation, le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et d'autres organes constitués en vertu de la Convention, ainsi que du maintien d'une collaboration active avec un large éventail d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux concernés, et il s'est félicité des efforts faits par le Groupe pour fournir aux pays un appui cohérent et intégré concernant leurs PNA.
